

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau et du Comité. Ce recueil n°17 concerne les délibérations du Comité lors de sa réunion du 29 mars 2006 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions du 6 décembre 2005, du 24 janvier, 21 février et 13 avril 2006. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2005

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 2 extensions à BUCEY-LES-GY et MAILLÉRONCOURT-CHARETTE ainsi qu'1 renforcement à NEUVILLE-LES-CROMARY.

Les travaux au coup par coup concernent 5 extensions à AMBLANS-ET-VELOTTE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FOUGEROLLES, HAUTEVELLE, TAVEY et 1 renforcement à VALAY.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

La tranche S (sécurisation) concernant des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité (remplacement de fils nus par des câbles isolés) porte sur 2 renforcements programmés à BOULOT et CORDONNET (LE).

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à CORBENAY, CORDONNET (LE) DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE et SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.

2 aménagements esthétiques ont été engagés à CHAMPLITTE et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

DELIBERATION N° 4 : Programme départemental – 3^{ème} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à AMANCE, AMBLANS-ET-VELOTTE, BARRE (LA), BOULOT, CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CHARGEY-LES-GRAY, CORBENAY, CRESANCEY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DEMIE (LA), FAYMONT, FONTENOIS-LA-VILLE, FREDERIC-FONTAINE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, MAGNONCOURT, MAGNY-VERNOIS, MEURCOURT, NOROY-LE-BOURG, PLANCHER-BAS, ROCHE-MOREY (LA), VELESME-ECHEVANNE et VYANS-LE-VAL.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 7 extensions sont programmées à ARC-LES-GRAY, FROTEY-LES-VESOUL, MAGNY-VERNOIS, QUINCEY, SERVANCE, VELLEFRIE et VELLE-LE-CHATEL, et 1 aménagement esthétique à RIOZ.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 19 extensions à AMBLANS-ET-VELOTTE, ARC-LES-GRAY, BRUYERE (LA), CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CORBENAY, CORDONNET (LE), DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, FONTENOIS-LA-VILLE, FROTEY-LES-VESOUL, GEVIGNEY-ET-MERCEY, MAGNONCOURT, MAGNY-VERNOIS; MONTIGNY-LES-VESOUL, PLANCHER-BAS, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, QUINCEY, RIOZ, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN et VELORCEY, et 4 renforcements à CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), COGNIERES, FAYMONT et LURE.

On dénombre également 14 opérations de génie civil de télécommunications à AMBLANS-ET-VELOTTE, BARRE (LA), BUCEY-LES-GY, CHARGEY-LES-GRAY, CORDONNET (LE), DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, DEMIE (LA), FAYMONT, FONTENOIS-LA-VILLE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, RIOZ, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN et VELLE-LE-CHATEL.

B) Travaux au coup-par-coup :

4 extensions des installations communales d'éclairage public ont été engagées à AMBLANS-ET-VELOTTE, NAVENNE, OYRIERES et VALAY, ainsi que 3 opérations de génie civil de télécommunications à AMBLANS-ET-VELOTTE, TAVEY et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Participation demandée par le syndicat : cas particulier

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour un site SFR à VELLE-LE-CHATEL.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Participations financières du SIED 70 aux travaux relevant de l'article 8 du cahier des charges de concession avec EDF

Le Bureau syndical décide de maintenir les règles définies sur le tableau annexé à la délibération n°2 du 17 mai 2005 pour le calcul des aides apportées par le SIED 70 aux travaux d'investissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité et les installations d'éclairage public.

Le Bureau syndical approuve la liste des travaux communiquée par le Président pour servir de base à l'assiette de la contribution EDF du programme 2006 d'aménagement esthétique, estimée à 160 000 €

DÉLIBÉRATION N° 8 : Adhésion à l'association des ingénieurs territoriaux de France

Le Bureau syndical décide de l'adhésion des ingénieurs du SIED 70 à l'association des ingénieurs territoriaux de France.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 24 JANVIER 2006

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Les travaux programmés comprennent 1 extension à SAINT-BARTHELEMY ainsi qu'2 renforcements à PLANCHER-BAS.

Les travaux au coup par coup concernent 1 extension à VARS.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à AMANCE, CHAUX-LA-LOTIERE, CORDONNET (LE), ETUZ, LYOFFANS et VOUHENANS au titre des travaux programmés.

DELIBERATION N° 3 : Programme départemental – 1^{ère} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à AMANCE, BOREY, CONFRACOURT, FLEUREY-LES-FAVERNEY, IGNUY, LAVONCOURT, MENOUX et PURGEROT.

DELIBERATION N° 4: Programme syndical de travaux – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 4 extensions sont programmées à, HERICOURT, LURE, QUENOCHÉ et THIEFFRANS et 1 aménagement esthétique à ARC-LES-GRAY.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 10 extensions à AMBLANS-ET-VELLOTTE, ARC-LES-GRAY, CORDONNET (LE) HERICOURT, LAVONCOURT, LYOFFANS, LURE, RIOZ, VELLEFRIE et VOUGHENANS et 2 renforcements à HERICOURT.

On dénombre également 12 opérations de génie civil de télécommunications à AMANCE, ARC-LES-GRAY, BOREY, CHAUX-LA-LOTIERE, CORDONNET (le) FLEUREY-LES-FAVERNEY, LAVONCOURT, LYOFFANS MENOUX, PURGEROT et VOUGHENANS.

B) Travaux au coup-par-coup :

3 extensions des installations communales d'éclairage public ont été engagées à FREDERIC-FONTAINE, GEVIGNEY-ET-MERCEY et PORT-SUR-SAONE, ainsi que 2 opérations de génie civil de télécommunications à ESPRELS et FREDERIC-FONTAINE.

DÉLIBÉRATION N° 5 : Participations financières du SIED 70 - cas particuliers :

Le Bureau syndical fixe le taux de participation du SIED 70 pour les travaux d'électrification des pylônes départementaux de téléphonie mobile projetés à AMANCE, BOREY, CONFRACOURT, FLEUREY –LES-FAVERNEY, IGNUY, MENOUX et PURGEROT, et précise que la participation du SIED 70 sera calculée à partir du montant global hors taxes de chacune des opérations diminué des aides qui seront attribuées au Syndicat ou au département.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Les compétences optionnelles du SIED 70 :

Le Bureau syndical décide de proposer au Comité syndical la modification des statuts du Syndicat afin de prévoir l'intervention de celui-ci en qualité de prestataire de service et demande une étude approfondie sur les conséquences pratiques des transferts de compétences. Il demande également que soient précisées les modalités d'intervention du SIED 70 lorsque des travaux relevant de ses compétences optionnelles (éclairage public ou génie civil de télécommunications) sont liés à des travaux d'électrification dont il a le transfert de compétence sur l'intégralité de son territoire.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Guide et concours "Ma planète en tête" :

Dans le cadre de la diffusion du guide d'économie d'énergie "Ma planète en tête" et du concours destiné aux élèves des classes CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, le Bureau syndical décide de la composition du jury et fixera la nature des cadeaux qui récompenseront chaque participant ainsi que les 2 classes que le jury aura retenues comme étant la meilleure de leur catégorie.

DÉLIBÉRATION N° 8 : Recrutement d'un technicien supérieur

Le Bureau syndical décide de créer un poste de technicien supérieur en remplacement d'un poste de chargé d'opérations et charge le Président de prendre toutes décisions nécessaires à ce recrutement.

DÉLIBÉRATION N° 9 : Présentation des comptes de l'année 2005

Le Bureau syndical prend acte de présentation des résultats financiers de 2005 pour le budget principal et le budget "énergies renouvelables", demande que les comptes de gestion puissent être débattus lors de la prochaine réunion du Comité syndical du 21 mars 2005.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 21 FEVRIER 2006

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 1 extension à FROIDETERRE ainsi qu'1 renforcement à FOUGEROLLES.

Les travaux au coup par coup concernent 3 extensions à ETUZ, RADDON-ET-CHAPENDU et VELORCEY.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau décide d'1 renforcement à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT au titre des travaux programmés de la tranche S (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus par des câbles aériens torsadés).

DELIBERATION N° 3 : Programme départemental – 2^{ème} partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à CHAMPLITTE et MAGNY-VERNOIS.

DELIBERATION N° 4: Programme syndical de travaux – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public concernent 6 extensions à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, CHAUX-LA-LOTIERE, CLAIREGOUTTE, FALLON, LURE et PLANCHER-BAS.

Une opération de génie civil de télécommunications est également prévue à FROIDETERRE.

B) Travaux au coup par coup :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité, une extension est programmée à HERICOURT ainsi que 2 opérations de génie civil de télécommunications à ETUZ et VELORCEY.

DÉLIBÉRATION N° 5 : Départ du Receveur syndical

Le Bureau syndical décide de participer au "pot de départ" organisé à l'occasion du départ de M. Jean-Paul PONCHON, Receveur syndical.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Mesures concernant le personnel

Le Bureau syndical décide de créer un poste de technicien supérieur en remplacement d'un poste de chargé d'opérations.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Les modalités d'intervention du SIED 70 dans le cadre de ses compétences optionnelles

Le Bureau syndical, d'une part, adopte les dispositions proposées par Monsieur le Président sur les modalités d'intervention du SIED 70 dans le cadre de ses compétences optionnelles pour la co-ma trise d'ouvrage, les prestations de services et les services partagés et, d'autre part, rappelle que les statuts actuels du SIED 70 prévoient la possibilité de transferts de compétences.

COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 21 et 29 MARS 2006

DELIBERATION N° 1 : compte administratif du budget principal 2005

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2005 qui peut se résumer comme ci-après :

LIBELLE	DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Section de fonctionnement	1 174 090,42	2 358 991,09
Section d'investissement	8 917 497,71	8 136 605,15
TOTAUX	10 091 588,13	10 495 596,24

DELIBERATION N° 2 : Compte de gestion du budget principal 2005

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion relatif au budget principal dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2005

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2005 comme suit :
780 892,56 € pour les besoins de financement en investissement,
404 008,11 € en excédent de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N° 4 - Compte administratif du budget "énergies renouvelables" 2005

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget "énergies renouvelables" 2005 qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Section de fonctionnement	27 955,42	67 522,00
Section d'investissement	15 483,22	0
TOTAUX	43 438,64	67 522,00

DELIBERATION N° 5 : Compte de gestion du budget "énergies renouvelables" 2005

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion relatif au budget "énergies renouvelables" dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Reprise des résultats du budget "énergies renouvelables" de l'exercice 2005

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget "énergies renouvelables" de 2005 comme suit :
15 483,22 € pour les besoins de financement en investissement,
24 083,36 € en excédent de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion des communes de AULX-LES-CROMARY, BOURGUIGNON-LES-MOREY, PERROUSE et VILLAFANS.

DÉLIBÉRATION N° 8 : Transfert de compétences

Le Comité syndical accepte les transferts de leur compétence "gaz" demandés par 69 communes adhérentes au syndicat ainsi que les transferts des compétences "chaufferie automatique au bois et réseau de chaleur" demandés par les communes de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, Fresse et Angirey.

DÉLIBÉRATION N° 9 : Evolution des statuts du SIED 70

Le Comité syndical adopte les modifications des statuts proposés par Monsieur le Président concernant les modalités d'intervention dans le cadre des compétences optionnelles, charge Monsieur le Président, d'une part, d'accepter toutes conventions de mandat de co-ma trise d'ouvrage ou de prestations de services établies selon les conditions financières en vigueur et, d'autre part, de préparer les demandes de transfert de compétence afin de les présenter au Comité. Il charge le Bureau syndical d'accepter, sur proposition de Monsieur le Président, toutes conventions de mise à disposition de moyens que des adhérents du syndicat souhaiteraient.

DELIBERATION N° 10 : Budget primitif principal 2006

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2006 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2007 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2006, si nécessaire avant le vote du budget de 2007 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	174 600	013	Atténuation de charges	32 500
012	Charges de personnel	362 200	70	Produits des services	22 000
65	Autres charges de gestion courante	25 500	72	Travaux en régie	966 200
66	Charges financières	32 000	75	Autres produits de gestion courante	1 255 000
67	Charges exceptionnelles	1 900	77	Produits exceptionnels	1 000
68	Dotations aux amortissements	52 500	002	Excédent antérieur reporté	404 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000			
023	Virement à la section d'investissement	1 337 300			
	Total section	2 001 000		Total section	2 680 700
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	100 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 400
16	Remboursement d'emprunts	22 000	13	Subventions d'investissement	5 095 000
			23	Immobilisations en cours	1 025 600
20	Immobilisations incorporelles	600	27	Autres immobilisations financières	1 025 600
204	Subventions d'équipements versées	430 000	28	Amortissements des immobilisations	52 500
21	Immobilisations corporelles	31 500	45X-2	Opérations pour compte de tiers	3 500 000
23	Immobilisations en cours	6 900 000	024	Produits de cessions d'immobilisations	1 300
27	Autres immobilisations financières	1 025 600	021	Virement de la section de fonctionnement	1 337 300
45X-1	Opérations pour compte de tiers	3 500 000	1068	Affectation	780 900
020	Dépenses imprévues d'investissement	30 000			
001	Déficit antérieur reporté	780 900			
	Total section	12 820 600		Total section	12 820 600

DELIBERATION N° 11 : Budget primitif « énergies renouvelables » 2006

Le Comité syndical adopte, d'une part, le budget primitif « énergies renouvelables » 2006 et ses 4 budgets annexes assujettis à la TVA votés par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'ils sont résumés ci-dessous et, d'autre part, les différentes règles de répartition entre le budget principal et le budget « énergies renouvelables », ainsi qu'entre le budget « énergies renouvelables » et ses 4 budgets annexes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	27 000	013	Atténuation de charges	46 600
012	Charges de personnel	64 200	72	Travaux en régie	148 000
014	Atténuation de produits	5 000	75	Autres produits de gestion courante	500
66	Charges financières	10 000	002	Excédent antérieur reporté	24 000
68	Dotations aux amortissements	2 600			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 900			
023	Virement à la section d'investissement	8 900			
Total section		122 600	Total section		219 100
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
21	Immobilisations corporelles	1 500	13	Subventions d'investissement	1 473 000
23	Immobilisations en cours	1 473 000	23	Immobilisations en cours	277 000
27	Autres immobilisations financières	277 000	28	Amortissements des immobilisations	2 600
45X-1	Opérations pour compte de tiers	2 250 000	45X-2	Opérations pour compte de tiers	2 250 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	10 000	021	Virement de la section de fonctionnement	8 900
001	Déficit antérieur reporté	15 500	1068	Affectation	15 500
Total section		4 027 000	Total section		4 027 000

Le Comité syndical autorise Monsieur le Président, d'une part, à créer de nouvelles opérations dans la limite des dépenses et des recettes d'investissement et, d'autre part, à mandater en 2007 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2006, si nécessaire avant le vote du budget de 2007.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 AVRIL 2006

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 50 extensions à AMONCOURT, AVRIGNEY-ET-VIREY, BATIES (LES), BOREY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BROYES-AUBIGNEY-ET-MONTSEUGNY, CERRE-LES-NOROY, CHARGEY-LES-PORT, CHARIEZ, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CITERS, COISEVAUX, COLOMBIER, CORBENAY, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FALLON, FRESNE-SAINT-MAMES, FRESSE, FROIDETERRE, GENEVREUILLE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GEZIER-EN-FONTENELAY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRATTERY, GY, LARIANS-ET-MUNANS, LAVONCOURT, MAILLERONCOURT-CHARENTE, MENOUX, MONTAGNEY, MONDORE, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-VESOUL, NEUVILLE-LES-LURE, NOIDANS-LES-FERROUX, PASSAVANT-LA-ROCHERE, ROUCHELLE (LA), VAIVRE-ET-MONTOILLE, VELLECLAIRE, VILLERSEXEL, VILLERS-SUR-PORT, VOUGECOURT et VY-LE-FERROUX, ainsi que 7 renforcements à AUXON, FROTEY-LES-LURE, MONTESSAUX, NEUREY-EN-VAUX, POLAINCORT-ET-CLAIRFONTAINE, SERVANCE et VILLERS-SUR-PORT.

Les travaux au coup par coup concernent 4 extensions à COLOMBE-LES-VESOUL, COTE (LA), FREDERIC-FONTAINE et GOUHENANS.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à AMANCE, AUXON, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, LUZE et VAIVRE-ET-MONTOILLE, et d'une réalisation à SORANS-LES-BREUREY au titre des travaux au coup par coup.

DELIBERATION N° 3 : Programme syndical de travaux – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 3 extensions sont programmées à HERICOURT, SAINT-GERMAIN et VILLERSEXEL et 1 aménagement esthétique à LURE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 26 extensions à AUXON, BREUREY-LES-FAVERNEY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, CHAMPLITTE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, COISEVAUX, COLOMBIER, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, FRESNES-SAINT-MAMES, GEZIER-EN-FONTENELAY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRATTERY, HERICOURT, LAVONCOURT, LUZE, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-VESOUL, NEUVILLE-LES-LURE, NOIDANS-LE-FERROUX, PASSAVANT-LA-ROCHERE, ROCHELLE (LA), VAIVRE-ET-MONTOILLE, VARS, VELLECLAIRE, VILLERSEXEL et 3 renforcements à CHAMPTONNAY, LURE et NEUREY-EN-VAUX.

On dénombre également 21 opérations de génie civil de télécommunications à AUXON, CERRE-LES-NOROY, CHENEVREY-ET-MOROGNE, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, DAMPVALLEY-LES-COLOMBES, FRESSE, FROIDETERRE, GENEVREUILLE, GEZIER-EN-FONTENELAY, LAVONCOURT, LURE, LUZE, MONDORE, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-VESOUL, NEUREY-EN-VAUX, NOIDANS-LE-FERROUX, SAULNOT, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VILLERS-SUR-PORT et VOUGECOURT.

B) Travaux au coup-par-coup :

Cinq extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à COLOMBE-LES-VESOUL, COTE (LA), FREDERIC-FONTAINE, SAINT-GERMAIN et SORANS-LES-BREUREY, ainsi que 4 opérations de génie civil de télécommunications à COLOMBE-LES-VESOUL, FREDERIC-FONTAINE, HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT, et SORANS-LES-BREUREY.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Mesure concernant le personnel

Le Bureau syndical décide de remplacer un poste de chargé d'opérations en poste de chargé d'opérations principal.

DÉLIBÉRATION N° 5 : Création d'un poste d'agent technique qualifié

Le Bureau syndical décide de créer un poste d'agent technique qualifié en remplacement d'un poste de technicien supérieur territorial.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Logiciel Magnus du Conseil général

Le Bureau syndical acte de la décision du Conseil général de la Haute-Saône concernant le tarif 2006 pour l'utilisation et la maintenance des logiciels de la société Magnus.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Congrès de la FNCCR

Le Bureau syndical décide que le SIED 70 sera représenté au prochain congrès de la FNCCR.

DÉLIBÉRATION N° 8 : Règlement pour la desserte des lotissements

Le Bureau syndical adopte le texte proposé par le Président sur les conditions de desserte en électricité et éclairage des lotissements, des groupes d'habitations et des zones d'activités.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaire-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité